



# Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) 2011-2012

## 4 euros d'augmentation en moyenne sur 2009 (pas d'augmentation en 2010)

**L'allocation de rentrée scolaire est fixée à :**

- 284,97 € pour les enfants de 6 à 10 ans,
- 300,66 € pour les 11 à 14 ans,
- 311,11 € pour les 15 à 18 ans.

Il peut y avoir une allocation dégressive si dépassement léger des conditions de ressources.

L'ARS est versée par la CAF le 19 août en une seule fois pour les enfants de 6 à 16 ans, automatiquement si vous touchez déjà une prestation sociale, sinon s'adresser à sa CAF, ou faire «caf.fr».

Pour les enfants, de 16 à 18 ans, le versement intervient dès que vous aurez renvoyé le certificat de scolarité ou apprentissage.

**Rappelons que l'ARS est cumulable avec les allocations de scolarité versées par l'employeur ou le CE.**

**Conditions d'attribution :**

- il faut avoir eu en 2009 (année - 2), des ressources inférieures à une limite qui varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Nombre d'enfants à charges	Revenus nets année 2009 à ne pas dépasser
1 enfant .....	22.970 €
2 enfants .....	28.271 €
3 enfants.....	33.572 €
par enfant supplémentaire	5.301 €

Les associations familiales estiment le coût de la rentrée scolaire à 350 € au collège en moyenne en augmentation de 7%.

**La CGT revendique l'ARS pour tous les enfants scolarisés jusqu'à 20 ans :**

- 300 € en primaire,
- 400 € au collège,
- 500 € au lycée,
- 1.000 € pour les études supérieures.

## Agissons ensemble pour obtenir des moyens supplémentaires pour la rentrée scolaire 2011/2012